

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-05-080

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS / SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 9

Votants : 10

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 12 décembre 2022, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 19 décembre 2022 à l'atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jean-Luc DUGUY – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Sylvain BARREAUD à Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres suppléants

Monsieur

Madame

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Gisèle VERGNON – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jacky RAUD (*excusé*) – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD (*excusé*) – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE
Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

02 décembre 2022 (*1^{ère} convocation*)

13 décembre 2022 (*2^{ème} convocation*)

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

02 décembre 2022 (*1^{ère} convocation*)

13 décembre 2022 (*2^{ème} convocation*)

**Publication (affichage) ou notification du :
20 décembre 2022**



Vu la délibération n° CS 2022-05-074 du 12 décembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant la nécessité de recourir à un financement des opérations d'investissement pour un montant de 12 000 000 € pour la rénovation de l'usine d'incinération de Paillé,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'offre de prêt suivante :
 - Ligne du prêt : PRV – prêt relance verte
 - Montant : 12 000 000 €
 - Durée de la phase de préfinancement : 24 mois
 - Durée d'amortissement : 40 ans dont différé d'amortissement néant
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Index : livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat : 0,60%
 - Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : sans révisabilité en fonction de la variation du taux du LA
 - Amortissement : déduit (échéance et intérêts prioritaires)
 - Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - Remboursement anticipé : autorisé à une d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Typologie Gissler : 1A
 - Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
9 membres présents, 10 membres votants, à l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à contracter l'emprunt pour un montant total de 12 000 000 € aux conditions exposées ci-dessus avec la Caisse des dépôts et consignations,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 20 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

